



ANNEXE 2 RÉGLEMENT

TREMPLIN DU MÛRS

SAMEDI 21 JANVIER 2017 À 20H

INSCRIPTION AVANT LE 16 DÉCEMBRE 2016

PLUS D'INFOS AUPRÈS DE L'ESPACE JEUNES, 12 CHEMIN DE BELLEVUE 49610 MÛRS-ÉRIGNÉ

AU 02 41 444 441 OU À RESPONSABLE.JEUNES-VILLE-MURS-ERIGNE.FR

DOSSIER D'INSCRIPTION ET MODALITÉS DISPONIBLES SUR WWW.MURS-ERIGNE.FR



Annexe 2 au Règlement du Tremplin du Mûrs

Autorisation parentale de participation au « Tremplin du Mûrs »

Je soussigné(e)

Représentant légal de l'enfant

Autorise ma fille /mon fils mineur(e) (rayer la mention inutile), à participer au tremplin jeunes
Le Tremplin du Mûrs organisé par la Ville de Mûrs-Érigné samedi 21 janvier 2017 au Centre
Culturel Jean Carnet,

déclare avoir pris connaissance des modalités du règlement

et m'engage à être présent(e) aux cotés de mon enfant durant la manifestation.

À

le / / 2016

Signature

Document à renvoyer avec le dossier d'inscription à :
Espace Jeunes
12 chemin de Bellevue
49610 Mûrs-Érigné